

Commune de VITRAC SUR MONTANE

Réunion ordinaire du conseil municipal du 24 juin 2016

PRESENTS : Mme ANTOINE / Mme DOUHET/ Mme DUMAS / Mme LAGRANGE / M. AUBESSARD / M. MALAURIE / M. MIGINIAC/.

ABSENTS EXCUSES :

Melle STOPYRA donne procuration à Mme DUMAS

M. FAURIE donne procuration à Mme DOUHET

Mme BRETON donne procuration à Mr MALAURIE

ABSENT : M. STOPYRA

Début de la réunion à 19h00

Secrétaire de séance : Mme DUMAS Valérie, élue à l'unanimité par les membres du conseil.

Lecture et adoption du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

Validation des entreprises pour la construction de la cantine scolaire / salle périscolaire

Monsieur le maire rappelle que suite à la consultation concernant la construction de la cantine / salle périscolaire, la commission d'ouverture des plis s'est réunie et le cabinet d'architecte « le Compas dans l'œil » lui a fait parvenir son analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour,

décide de retenir les offres suivantes :

- Lot 1 - terrassement - gros œuvre - abords : l'entreprise FAUCHER pour un montant HT de 86 699.05 € pour l'offre de base et 10 632 € pour l'option enrobé sur la totalité de la cour
- Lot 2 - charpente - ossature bois : l'entreprise GRAILLE pour un montant HT de 8 693.21 € pour l'offre de base et 1 834.80 € pour l'habillage sous face de la toiture
- Lot 3 - étanchéité : l'entreprise SMAC pour un montant HT de 18 402.56 € et 8 361.09 € pour l'option toiture végétalisée
- Lot 4 - menuiseries extérieures, intérieures - serrurerie : l'entreprise GRAILLE pour un montant HT de 35 780 € pour l'offre de base et 14 565 € pour l'option cloison mobile
- Lot 5 - cloisonnement- peinture : l'entreprise PEREIRA pour un montant HT de 21 737 €
- Lot 6 - carrelage - faïence : l'entreprise SOL ET PEINTURE BRIVISTE pour un montant HT de 10 534 €
- Lot 7 - électricité : l'entreprise ELEC AVENIR pour un montant HT de 11 350.69 €
- Lot 8 - plomberie - chauffage- ventilation : l'entreprise FRANCY pour un montant HT de 30 765 €
- Lot 9 - équipements de cuisine : l'entreprise Equip Froid pour un montant HT de 12 824 €

Retrait de la délibération 2016-27

Monsieur le maire expose au conseil municipal les remarques du contrôle de légalité, concernant la délibération prise le 19 mai dernier concernant la création d'hébergement sur roues. Cette dernière n'étant pas assez précise, il convient de l'annuler et d'en prendre une nouvelle plus détaillée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité le retrait de la délibération 2016-27.

Création d'un hébergement sur roues à Lavergne : demande de dérogation à l'inconstructibilité en dehors des parties actuellement urbanisées

Il est reformulé une autre délibération plus motivée, adoptée à l'unanimité

Mise en place du prélèvement automatique

Monsieur le maire explique au conseil municipal la possibilité de mettre en place le prélèvement automatique pour le règlement de factures comme les loyers, la cantine, la garderie ou encore l'assainissement.

Il précise qu'il a effectué un sondage auprès des administrés concernés et qu'une grande majorité est favorable à sa mise en place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix pour et une contre, décide la mise en place du prélèvement automatique

Redevance occupation du domaine public communal France Telecom 2016

M. le maire informe l'assemblée du patrimoine de France Telecom ouvrant droit à redevance. Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public et fixant les tarifs maxima suivants

	Artère aérienne en km	Artère en sous-sol en km	Emprise au sol	Total
Longueur domaine public	7,635	3.090	0.2	
Montant 2016	51,74 €/km	38,81 €/km	25,87 €/m ²	
Total	395,03 €	119.92 €	5,17 €	520,12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de 520 € pour 2016.

Extension du périmètre de Tulle Agglo

M. le maire présente au conseil l'arrêté préfectoral portant projet d'extension du périmètre de

la communauté d'agglomération Tulle Agglo.

Cette extension comprend

- les communes issues du périmètre actuel de la communauté d'agglomération de Tulle agglo,
- les communes de Champagnac la Prune, Clergoux, Gros Chastang, Gumont, La Roche Canillac et Saint Pardoux La Croisille, issues de la communauté de commune du Doustre et du Plateau des Etangs
- la commune du Lonzac issue de la communauté de communes de Vézère-Monédière
- la commune de Saint Augustin, issue de la communauté de communes des Monédières

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de donner un avis favorable à ce nouveau périmètre.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif

M. le maire rappelle la nécessité de la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.